

Guide de discussion

**AMNISTIE
INTERNATIONALE**



MON AMI OMAR

LA BATAILLE D'UN TRAVAILLEUR SAISONNIER



RIGHTEOUS PICTURES PRÉSENTE
UN DOCUMENTAIRE DE CHRISTIAN DE LA CORTINA

Introduction

Merci d'avoir accepté d'organiser une projection du film Mon ami Omar. Chaque année, des dizaines de milliers de personnes viennent au Canada pour effectuer des travaux essentiels, principalement dans des secteurs à bas salaires, dans le cadre du Programme des travailleurs-euses étrangers-ères temporaires (PTET).

Ils.elles permettent aux secteurs de l'agriculture, de la transformation alimentaire, des soins, de la construction et de l'hôtellerie de fonctionner. Ces travailleur-euses se voient promettre des emplois avec de meilleurs salaires et de meilleures conditions de travail, mais ils.elles sont confronté-e-s à une réalité différente lorsqu'ils.elles arrivent au Canada. Beaucoup sont contraint-e-s de travailler de longues heures sans repos, se voient attribuer des tâches qui ne figurent pas dans leur contrat, sont sous-payé-e-s, font l'objet de discrimination et subissent des abus verbaux, physiques, sexuels et psychologiques.

Pour les travailleurs-euses comme Omar qui viennent au Canada dans le cadre du PTET, il est extrêmement difficile de quitter leur emploi, de changer d'employeur ou de signaler des abus, car leur permis de travail les lie à un seul employeur. La discrimination dans le système d'immigration canadien rend la résidence permanente inaccessible à la plupart des travailleur-euses du PTAS, dont beaucoup sont racialisé-e-s, de sorte que leur statut précaire est maintenu et qu'ils.elles sont encore plus exploité-e-s. Les travailleur-euses sont séparé-e-s de leur famille pendant de longues périodes, leur travail est exploité, puis ils.elles sont souvent licencié-e-s à la discrétion de leur employeur s'ils.elles tombent malades, se blessent ou s'expriment.

Informations sur le film :

Titre : « Mon ami Omar : les difficultés d'un-e travailleur-euse saisonnier-ère »

Durée : 60 minutes

Année : 2024

Synopsis

Synopsis court :

« Mon ami Omar : les difficultés d'un-e travailleur-euse saisonnier-ère » suit l'acteur québécois-chilien Christian de la Cortina qui, alors qu'il se prépare pour son rôle de Sandro dans « 5e rang », se lie d'amitié avec Omar, un-e travailleur-euse saisonnier-ère guatémaltèque. Ce documentaire dévoile les abus persistants dont sont victimes certains travailleur-euses, exposant les lacunes du système. Il met également en lumière la solidarité et la lutte pour la justice d'Omar, qui représente la voix des travailleur-euses souvent invisibles.

Synopsis long :

Alors qu'il effectue des recherches pour son rôle de Sandro dans une série télévisée, Christian de la Cortina, un acteur québécois d'origine chilienne, se lie d'amitié avec Omar, un-e travailleur-euse saisonnier-ère guatémaltèque. Peu à peu, Omar se confie à Christian au sujet des abus qu'il-elle a subis dans une ferme laitière. Christian se lance alors dans une quête pour mieux comprendre les raisons sous-jacentes des problèmes rencontrés par son ami-e et ses collègues. À travers l'histoire personnelle d'Omar, le documentaire dénonce un système principalement conçu pour servir les intérêts des employeurs canadiens au détriment de milliers de travailleur-euses étrangers-ères dont les conditions de vie et de travail sont souvent misérables et dont les droits sont bafoués. Nous découvrirons également que, même si la loi du silence règne encore dans nos champs, chacun-e peut contribuer à sa manière à rendre justice et à respecter ces travailleur-euses.



Bande-annonce : <https://vimeo.com/941736329?share=copy>

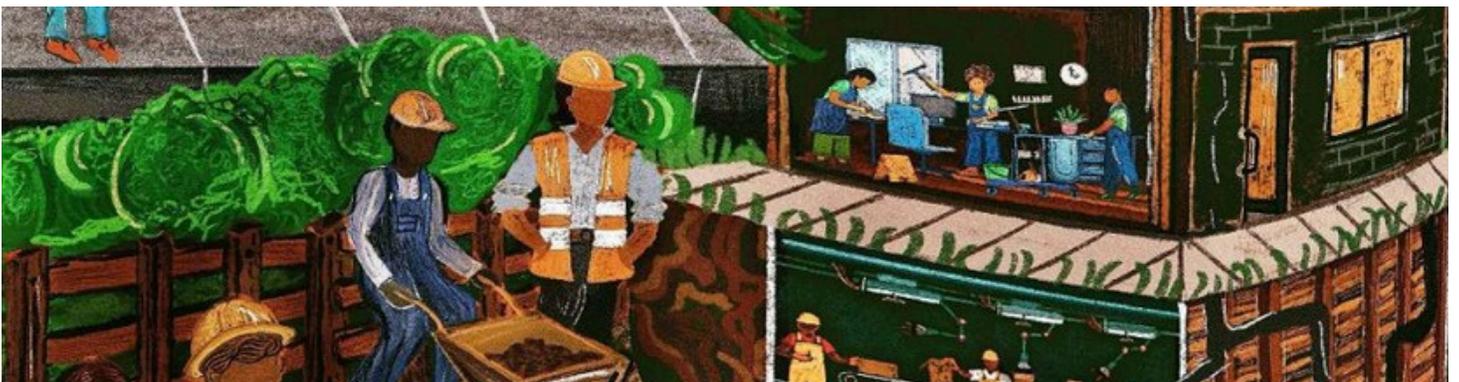
Biographie

Biographie du réalisateur

Christian de la Cortina est un acteur et réalisateur né au Canada de parents chiliens. Au cours des 15 dernières années, il a mené une carrière fructueuse en tant qu'acteur à la télévision et au cinéma, reconnu pour la passion et l'authenticité qu'il apporte à ses rôles. Il a été récompensé par la communauté latino-américaine du Canada, remportant le prix du meilleur acteur aux Latin Awards Canada en 2021. Ces dernières années, il s'est concentré sur l'adaptation de ses propres histoires à l'écran, écrivant et réalisant ses propres longs métrages théâtraux.

Biographie de la productrice

Vanessa Caceres est née en Colombie où elle a étudié l'ingénierie industrielle avant de s'installer au Canada en 2002 et de se lancer dans la production cinématographique. En 2005, sa première production, le court métrage CARJACKING, a été sélectionnée officiellement au Festival du film de Montréal. En 2009, elle a été productrice déléguée sur TRANSIT, sorti en salles au Canada par eOne Films. Son premier long métrage, GENERATION WOLF, a été présenté dans de nombreux festivals, remportant le prix du meilleur film latino-américain au Festival du film de Borregos Springs et étant sélectionné par Samuel Goldwyn Films pour les États-Unis en 2016. THEOFFICE GAMES est son deuxième long métrage, qui a été acquis par Quiver Distribution. Vanessa a participé au Sundance Collab Producing Program en 2020. Elle a fait partie de la délégation de producteurs-trices ReelWorld pour Content Canada en 2022 et pour Primetime Ottawa en 2023.



Comment organiser une projection de film ?

Amnistie Internationale Canada Francophone encourage ses membres et ses structures bénévoles à travers le pays à organiser des projections publiques ou dans des salons de ce film documentaire. La liste suivante vous aidera à vous lancer, mais n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations et d'aide à l'adresse militantisme@amnistie.ca

- Choisissez un lieu pour la projection et assurez-vous de disposer du matériel audiovisuel nécessaire pour diffuser le film. Le film est un fichier MP4 et peut être lu à partir d'un ordinateur portable ou de bureau. Vous aurez besoin d'un écran et d'un projecteur.

- Pour obtenir le fichier du film (MP4), contactez militantisme@amnistie.ca

Déroulement de l'événement :

- Accueil et reconnaissance du territoire
- Brève présentation d'Amnistie Internationale et de notre travail sur le PTET. Après la projection, si le temps le permet, vous pouvez ajouter une séance de questions-réponses ou une discussion guidée.
- Il est toujours important d'inclure un élément « Passez à l'action ».

Faites la promotion de votre événement :

- Invitez vos réseaux Amnistie, vos ami-e-s et vos collègues.
- Publiez l'événement sur des listes de diffusion et sur les réseaux sociaux.
- Invitez des groupes et des organisations partageant les mêmes idées.
- Publiez l'événement dans les médias locaux, affichez des posters, accordez une à interview à un média local.
- Il est toujours appréciable de proposer quelques rafraîchissements.
- Prévoyez un document sur lequel les participant-e-s peuvent inscrire leur nom et leur adresse électronique afin que nous puissions les contacter s'ils-elles souhaitent s'impliquer.

N'oubliez pas de prendre des photos (assurez-vous que les participants savent que des photos sont prises et qu'elles pourraient être utilisées sur les canaux publics d'Amnistie) et envoyez-les-nous après l'événement.

Questions possibles pour la discussion

- Que savez-vous du Programme des travailleur·euses étrangers·ères temporaires du Canada ? Qui en bénéficie le plus et qui est le plus vulnérable dans le cadre de ce programme ?
- Les travailleur·euses migrant·e-s sont essentiels·les à de nombreux secteurs, notamment au système alimentaire canadien, mais beaucoup d'entre eux·elles vivent et travaillent dans des conditions abusives. Pourquoi pensez-vous que leurs expériences sont souvent invisibles dans les conversations courantes ?
- Les travailleur·euses participant au programme des travailleur·euses étrangers·ères temporaires ne sont pas autorisé·e-s à changer d'emploi ou d'employeur, à moins qu'ils·elles ne puissent prouver qu'ils·elles ont été victimes d'abus. Cela serait-il acceptable pour les citoyen·ne-s canadiens et les résident·e-s permanent·e-s ? Pourquoi ou pourquoi pas ?
- Le programme s'appelle « Programme des travailleur·euses étrangers·ères temporaires », mais bon nombre des besoins en main-d'œuvre sont permanents. Pourquoi pensez-vous que le Canada limite les voies d'accès à la résidence permanente pour les personnes participant au PTET, y compris celles qui viennent au Canada année après année pour travailler ? Le Canada est souvent considéré comme un pays accueillant et inclusif.

Questions possibles pour la discussion

- Comment les récits des travailleur-euses migrant-e-s racialisé-e-s participant au PTET remettent-ils-elles en question ou renforcent-ils-elles cette image ?
- Les récits racontés dans Mon ami Omar soutiennent-ils-elles ou remettent-ils-elles en question l'idée que le Programme des travailleur-euses étrangères-temporaires du Canada est équitable et avantageux pour les travailleur-euses ?
- Les travailleur-euses migrant-e-s et d'autres personnes dénoncent depuis de nombreuses années les abus commis dans le cadre du PTET. Pourquoi pensez-vous que le gouvernement refuse de s'attaquer à ces problèmes ? Pourquoi pensez-vous qu'Amnesty s'est concentrée sur la nécessité de réformer la structure du programme plutôt que sur la nécessité d'intensifier les inspections ou les mesures coercitives à l'encontre des employeurs « indéliçats » ?
- Des inspections plus fréquentes auraient-elles aidé Omar ? Aurait-elles permis d'éviter que d'autres travailleur-euses soient victimes d'abus à l'avenir ?
- Comment le racisme, tant structurel que personnel, est-il présent dans les systèmes auxquels Omar doit faire face ? Comment cela affecte-t-il sa capacité à accéder à ses droits, à la justice ou à une dignité élémentaire ?
- Que révèle ce film sur le coût humain de la nourriture que nous consommons ?
- Comment tirons-nous profit de l'exploitation de la main-d'œuvre migrante ? Que pouvons-nous faire pour éviter d'être complices de ce système ?
- Quelles leçons ou questions retenez-vous de ce film ?

Informations générales sur le PTET au Canada

Depuis les années 1960, des centaines de milliers de travailleur·euse·s racialisé·e·s n'ont été accepté·e·s au Canada qu'en tant que travailleur·euse·s temporaires dans le cadre de programmes de migration de main-d'œuvre temporaire. Ces programmes ont fait l'objet de plusieurs réformes, mais les permis de travail fermés sont restés un élément fondamental au fil des ans. En 2024, le gouvernement canadien a adopté des réformes supplémentaires visant à réduire le nombre de migrant·e·s dans le pays et la durée des permis de travail du PTET.

Qu'est-ce que le PTET ?

Le Programme des travailleur·euse·s étrangers·ères temporaires (PTET) permet aux employeur·euse·s canadien·ne·s d'embaucher des travailleur·euse·s étrangers·ères pour occuper des emplois temporaires lorsqu'il n'y a pas de Canadien·ne·s qualifié·e·s disponibles. Le Canada dépend fortement de la main-d'œuvre étrangère temporaire, en particulier dans les secteurs de l'agriculture, des soins et de la transformation alimentaire. Ces travailleur·euse·s, souvent originaires des pays du Sud, se voient délivrer des permis de travail fermés qui permettent à l'employeur·euse de contrôler leurs conditions de travail et leur statut d'immigrant·e. Ce système conduit souvent à des abus, notamment des heures de travail excessives, le vol de salaire, la discrimination raciale et la violence sexiste, des restrictions de mouvement et des conditions de logement inadéquates.

Ces abus ne sont pas le fait de quelques mauvais·euses employeur·euse·s, mais sont directement liés à la structure du PTET, qui empêche les travailleur·euse·s participant·e·s au PTET de changer librement d'emploi et d'employeur·euse, et les expose à un risque accru d'exploitation par le travail.

Pour en savoir plus sur ces questions et lire les témoignages de certaines personnes ayant participé au PTET, veuillez consulter la page web du [Rapport sur les travailleurs étrangers temporaires](#).

Informations générales sur le PTET au Canada

Que demande Amnesty Internationale ?

Amnesty Internationale demande aux autorités canadiennes d'abolir les permis de travail fermés. Cela ne signifie pas que le Programme des travailleur·euse·s étrangers·ères temporaires devrait être supprimé, mais plutôt qu'il devrait être réformé afin d'éradiquer la cause profonde des abus : la nature fermée du permis de travail. Le régime des permis de travail fermés devrait être remplacé par des permis de travail ouverts qui permettent aux travailleur·euse·s migrant·e·s de choisir et de changer librement d'employeur·euse et d'emploi, comme peuvent le faire les ressortissant·e·s canadien·ne·s et les autres travailleur·euse·s migrant·e·s titulaires d'un permis ouvert.

Amnesty International continue d'appeler le Canada à veiller à ce que le système d'immigration canadien respecte, protège et promeuve les droits de tou·te·s les travailleur·euse·s migrant·e·s sans discrimination fondée sur la classe sociale, le sexe, la nationalité, l'origine ethnique ou la race. Le système d'immigration canadien ne devrait pas discriminer ni ériger des obstacles insurmontables à l'accès à la résidence permanente pour les travailleur·euse·s migrant·e·s occupant des postes « peu qualifiés ».

La pression exercée par les Canadien·ne·s concerné·e·s est essentielle pour garantir que :

- Les travailleur·euse·s migrant·e·s soient traité·e·s avec dignité et équité, et jouissent du même droit que les Canadien·ne·s de choisir et de changer d'employeur·euse.
- Le gouvernement du Canada respecte ses engagements en matière de droits humains à l'intérieur de ses propres frontières.
- Les industries canadiennes ne reposent pas sur l'exploitation, l'injustice raciale ou les abus. Nous bénéficions tou·te·s de la contribution des travailleur·euse·s migrant·e·s au Canada. Nous devons veiller à ce qu'ils.elles en bénéficient également, qu'ils.elles puissent travailler en toute sécurité, que leurs droits soient respectés et qu'ils.elles aient accès à la justice s'ils.elles sont victimes d'abus.

Informations générales sur le PTET au Canada

Pourquoi devrions-nous nous sentir concernés ?

Il existe de nombreuses raisons pour lesquelles les Canadien·ne·s devraient se sentir concerné·e·s. Les travailleur·euse·s migrant·e·s qui arrivent dans le cadre du Programme des travailleur·euse·s étrangers·ères temporaires (PTET) effectuent des tâches essentielles qui permettent aux secteurs de l'agriculture, de la transformation alimentaire, des soins, de la construction et de l'hôtellerie de fonctionner au Canada. Comme les travailleur·euse·s migrant·e·s travaillent dans des secteurs essentiels, il est difficile pour quiconque au Canada d'échapper à la complicité de ces systèmes ; la main-d'œuvre migrante contribue à mettre de la nourriture sur nos tables et à construire nos maisons. Cependant, comme Omar, ces travailleur·euse·s sont souvent confronté·e·s à des conditions d'exploitation : longues heures de travail, vol de salaire, conditions de logement et de travail dangereuses et restrictions de mouvement.

Les travailleur·euse·s migrant·e·s, qui sont principalement issu·e·s de minorités racialisé·e·s, sont profondément déshumanisé·e·s par le PTET. Séparé·e·s de leur famille pendant de longues périodes, leur travail est exploité et ils.elles sont licencié·e·s à la discrétion de leur employeur·euse. De nombreux·euses travailleur·euse·s sont licencié·e·s et rapidement expulsé·e·s lorsqu'ils.elles tombent malades, se blessent, développent des maladies professionnelles ou s'expriment et tentent de faire valoir leurs droits. Pour ceux et celles qui sont en mesure de porter plainte, les barrières linguistiques, le manque de soutien et la précarité de leur statut rendent difficile la navigation dans les systèmes, et la plupart sont finalement contraint·e·s de retourner travailler avec un permis de travail fermé, ce qui les rend vulnérables aux abus, s'ils.elles souhaitent continuer à travailler au Canada.

Le gouvernement canadien est au courant de ce problème depuis des années, mais n'a pas pris de mesures significatives pour s'attaquer à la cause profonde des violations des droits qui ont lieu dans le cadre du PTET : le permis de travail fermé. Ensemble, nous pouvons faire pression sur lui pour qu'il apporte les changements essentiels nécessaires afin de garantir que les travailleur·euse·s migrant·e·s puissent vivre dans la dignité et la sécurité.

Comment agir ?

- **Signez la pétition : Canada : Mettons fin aux abus envers les travailleurs migrants !**
- **Écrivez une lettre à votre député-e. : Vous pouvez trouver votre député-e en saisissant votre code postal ici : Trouver les députés - Députés - Chambre des communes du Canada. Voici les points clés à inclure dans votre lettre :**
 - a. Les travailleur·euse·s participant au Programme des travailleur·euse·s étrangers·ères temporaires (PTET) effectuent un travail essentiel qui est vital pour de nombreux secteurs, notamment l'alimentation, les soins, la construction et l'hôtellerie.
 - b. Les permis de travail fermés empêchent les travailleur·euse·s participant·e·s au PTET de changer librement d'emploi et les exposent à un risque accru d'exploitation par le travail et d'autres violations de leurs droits.
 - Les travailleur·euse·s s'exposent à des représailles s'ils.elles s'expriment, notamment à un licenciement abusif et à un renvoi dans leur pays d'origine. Pour beaucoup, l'accès à la justice est hors de portée.
 - Les travailleur·euse·s du PTET, dont beaucoup sont racialisé·e·s, sont séparé·e·s de leur famille pendant de longues périodes, sont exploité·e·s et traité·e·s comme des objets jetables.
- **Appelez le Canada à :**
 - Abolir les permis de travail fermés, qui rendent les travailleur·euse·s vulnérables aux abus.
 - Accorder des permis de travail ouverts aux travailleur·euse·s du Programme des travailleur·euse·s étrangers·ères temporaires, afin qu'ils.elles puissent jouir du même droit que les autres travailleur·euse·s au Canada de changer librement d'employeur·euse.

**AMNISTIE
INTERNATIONALE**



**Contact : Marisa Berry Méndez (mberrymendez@amnistie.ca)
Amnistie Internationale Canada Francophone
50 Rue Sainte-Catherine O, Montréal, QC H2X 3V4**